

Villes et Villages Fleuris 2022 : le label opère sa mue, l'Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine aussi

A travers l'animation du label « Villes et Villages Fleuris », l'Agence de développement touristique accompagne les communes engagées dans la préservation, l'animation, la valorisation et la promotion de son cadre de vie.



Fort d'une expérience de plus de quarante ans sur le territoire breillien, le label « Villes et Villages Fleuris » récompense les territoires engagés dans la préservation de la biodiversité et le développement de leur attractivité. Les atouts d'une commune labellisée résident dans trois valeurs principales : la convivialité, l'attractivité et l'engagement.

Ce label distingue aujourd'hui cinquante-neuf communes au sein du département d'Ille-et-Vilaine, ce qui en fait un territoire très attrayant, étant lui-même labellisé « département fleuri ».

Le Conseil d'Administration de l'Agence a opté pour l'adaptation du label aux nouveaux critères de la grille nationale en février dernier, avec une démarche plus soucieuse de la qualité du cadre de vie, en intégrant dans la grille d'évaluation des critères tels que la gestion environnementale, l'animation et la promotion de cette démarche auprès de la population et des touristes. La qualité de l'espace public, en cohérence avec les problématiques liées au réchauffement climatique, prend elle aussi une dimension de choix dans l'évaluation de cet engagement.

Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine
44, square de la Mettrie
CS 60606 – 35706 Rennes cedex 7

Contact presse

Eva Besnard

e.besnard@bretagne35.com

07 63 93 15 47

Communiqué de presse

De ce fait, les modalités de l'accompagnement à la labellisation à l'échelle départementale ont été adaptées.

Pour mieux répondre à ces objectifs, l'Agence de développement touristique propose **plusieurs formules d'accompagnement**, notamment à travers les visites conseils s'appuyant sur l'expertise d'une équipe pluridisciplinaire.

Le bulletin d'inscription est à renvoyer impérativement **avant le 15 mai 2022** et dans l'idéal avant le 1er avril 2022 pour bénéficier d'un accompagnement technique au cours du 1er semestre.

Pour davantage d'informations à ce sujet, vous pouvez noter dès à présent l'organisation de deux conférences techniques pour mieux maîtriser la grille d'évaluation nationale, **le 29 mars à Iffendic** et **le 5 avril à Maen Roch**.

Votre contact :



Hélène Gaignon

Chargée de mission Tourisme durable et Cadre de vie à l'Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine

h.gaignon@bretagne35.com - 06 60 90 92 89

Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine
44, square de la **Mettrie**
CS 60606 – 35706 Rennes cedex 7

Contact presse

Eva Besnard

e.besnard@bretagne35.com

07 63 93 15 47